

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480500: tanneries de peaux

En vigueur au 02/05/2014 (Dernière actualisation de la page 28/01/2021)

A partir du 02/05/2014, les travailleurs et les employeurs qui appartenaient jusqu'alors à la SCP 1480500 sont repris dans la CP 1480000 (AR du 02/04/2014). La SCP 1480500 est abrogée à partir de cette date. Les données relatives à la SCP 1480500 avant le 02/05/2014 peut cependant toujours être consultées via l'historique de cette SCP.